Envoyé en préfecture le 12/11/2024
Reçu en préfecture le 12/11/2024
Publié le
ID : 059-215900523-20241108-2024DM1108027-AU

VILLE DE BAUVIN

Louis-Pascal LEBARGY
Maire

DECISION DU MAIRE N°27/2024

Objet : Marché passé en procédure adaptée
Fourniture, installation et mise en service d'équipements informatiques à destination des services municipaux
2024 M24.32

Le Maire de BAUVIN,

Vu l'article L. 2122-22 4° du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les délibérations du Conseil municipal en date du 31 octobre 2020 et du 16 novembre 2022, portant délégation à Monsieur le Maire de Bauvin pendant la durée de son mandat, visant toutes opérations liées à la passation des marchés et des contrats,

Vu la consultation lancée en procédure adaptée en application des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 à R. 2123-4 du Code de la Commande Publique,

Considérant les résultats de la mise en concurrence pour le marché public repris en objet,

DECIDE

Article 1 : L'attribution du contrat de « Fourniture, installation et mise en service d'équipements informatiques à destination des services municipaux » à NOVAPTIS SARL – 1 rue Kepler – Créartois 2 W7 – 62 223 SAINT LAURENT BLANGY,

Article 2 : Le marché est conclu sur l'offre variante pour :

- Un montant de 14 691.53 € HT soit 17 629.84 € TTC pour l'achat du serveur,
- Un montant annuel de 1 300.00 € HT pour la maintenance prévue sur une durée de 3 ans renouvelable deux fois pour une durée de 12 mois.

Article 3 : Le marché prend effet à compter de la date de mise en service de l'ensemble des équipements.

Article 4 : Cette décision est soumise aux mêmes règles de publicité et de contrôle que les délibérations du Conseil municipal.

Article 5 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au contrôle de légalité et/ou de sa notification et de sa publication.

Bauvin, le 08 novembre 2024
Le Maire,
Louis Pascal LEBARGY

MAIRIE DE BAUVIN (NORD)